



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)  
ARRIVÉ LE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
15 JUIN 2012  
SEANCE DU 11 JUIN 2012  
SOUS-PRÉFECTURE DE  
LA TOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 5 juin 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Alain Cacaly – Isella De Marco à Odile Bedeau de l'Ecochère – Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet – Fabienne Alphonsine à Daniel Tanner – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Thierry Vachon – Bénédicte Krebs à Isabelle Ballet – Stéphane Jeannet à Grégory Estrems

Absente : Véronique Soriano

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.06.11 03

OBJET : Compte administratif 2011

Monsieur le Maire, ordonnateur des dépenses, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2011 qui se résume comme suit :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif est dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2011, les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2011, Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 7 817 728,87 €

Recettes : 11 036 792,75 €

Solde d'exécution : 3 219 063,88 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 3 395 807,60 €  
Recettes : 3 930 835,72 €

Solde d'exécution : 535 028,12 €

Résultat Reporté : 1 980 059,27 €

Résultat de clôture : 2 515 087,39 €

**RESULTAT DE CLOTURE CUMULÉ : 5 734 151,27 €**

**Restes à réaliser :**

Dépenses : 2 292 763,00 €

**(Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil).**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2011**

**A l'unanimité et 5 abstentions (G.Estrens, B.Krebs, I.Ballet, S.Jeannet, F.Ferrante).**

St-Quentin-Fallavier, le 12 juin 2012.

Publication le 14 juin 2012.

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.